

Pour une véritable politique d'accueil des personnes migrantes Défendre leur dignité, c'est défendre la nôtre

Projet de loi « asile-immigration » : Répression et contrôle à outrance !

Le projet de loi « *pour une immigration maîtrisée et un droit d'asile effectif* » qui devrait être présenté en Conseil des Ministres le 21 février, puis débattu au Parlement en avril, est largement contesté par les associations qui dénoncent une politique migratoire d'une dureté sans précédent.

[Vingt-sept d'entre elles ont également saisi le Conseil d'État](#) pour obtenir la suspension de la [circulaire du 12 décembre 2017](#) organisant le recensement des migrants dans les hébergements d'urgence.

Loin d'améliorer le traitement des demandes d'asile et les conditions d'accueil, **ce projet vise « *manifestement à mieux reconduire, plus reconduire et reconduire immédiatement* », selon Pierre HENRY**, directeur général de France Terre d'Asile.

Parmi les mesures symboliques d'une restriction des droits et d'une volonté d'expulser :

- Réduction de 120 à 90 jours du délai maximum pour demander l'asile, à compter de l'entrée sur le territoire. Réduction également de 30 à 15 jours du délai de recours devant la Cour Nationale du Droit d'Asile, avec remise en cause possible du caractère suspensif de ce recours.
- Obligation pour les demandeurs d'asile de rester dans la région où ils sont affectés.
- Légalisation du contenu de la circulaire Colomb du 12 décembre. Circulaire contestée par toutes les associations et dont le Défenseur des Droits a demandé au gouvernement le retrait.
- Augmentation de 16 à 24 heures de la durée de la retenue administrative pour vérifier le titre de séjour.
- Extension des situations d'assignation à résidence et durcissement des conditions de cette assignation.
- Durée maximale de rétention portée de 45 à 90 jours, voire 135 jours dans certains cas. Mais aucune proposition pour mettre fin à l'enfermement des enfants dans les centres de rétention, pratique pour laquelle la [France a été condamnée 5 fois par la Cour européenne des droits de l'homme](#).
- Dispositif permettant aux préfets de faire appel contre les ordonnances du juge des libertés et de la détention, avant que le retenu ne soit systématiquement remis en liberté.
- Extension du recours à la vidéo-audience pour le juge des libertés et de la détention et le Tribunal administratif : la personne migrante sera jugée à distance, depuis son lieu de rétention, sans la présence de son avocat à ses côtés (celui-ci sera au tribunal).
- Restriction des conditions d'accès au titre d'étrangers malades, qui se fondent sur « les caractéristiques du système de santé dans le pays dont l'étranger est originaire ».

Enfin, ce texte ne prévoit rien pour les personnes soumises au règlement Dublin III. Elles représentent 36% des demandeurs d'asile en France pour 2017. Il s'agit de personnes qui ne sont autorisées à déposer leur demande que dans le premier pays de l'UE qui a enregistré leurs empreintes dans le fichier Eurodac.

Exigeons des conditions d'accueil décentes et la fin de la politique de répression à l'égard des personnes migrantes.

Inclure au lieu d'exclure.

Luttons contre la machine à expulser !

« Liberté de circulation et d'installation »

(Art. 13 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme)

Liste des signataires :

Des personnes solidaires, Alternative Libertaire Pays d'Auge, AG de Lutte Contre Toutes les Expulsions, ASTI 14, CCFD-Terre Solidaire, CGT de l'ACSEA, CGT de l'EPSM de Caen, La CIMADE, CAMO Ouistreham, Collectif Blainvillais de Solidarité avec les Migrants de Ouistreham, Collectif Loupiacien de Soutien aux Migrant-e-s, Collectif Opendan, Collectif de solidarité avec les migrant-e-s de Cambremer, Collectif-Solidarité de Saint-Aubin sur Mer, Collectif Saint-Lois d'Aide aux Migrant-e-s, Comité Amérique latine de l'agglomération caennaise, Confédération paysanne CSF14, Ensemble! 14-61, EELV Normandie, FCPE 14, France Insoumise, Front Social Caen-Calvados, FSU 14, KIC-Cip Calvados, Le temps d'un toit, LDH-Caen, Médecins du Monde Normandie, Mouvement de la Paix 14, NPA, PCF 14, Planning Familial 14, Racailles le média, Rassemblement Citoyen En Normandie, Réseau École Nomade de Caen, SUD Collectivités Territoriales Basse Normandie, SL Caen-Solidaires étudiant-e-s, SUD éducation 14, Terre des Hommes, UL-CGT Hérouville, UD-CGT du Calvados, Union Syndicale Solidaires 14.

Pour aller plus loin...

Sécurité aux frontières : un business rentable !

La protection des frontières européennes ne constitue pas, en priorité, un projet politique et sociétal. **C'est avant tout un enjeu économique.**

L'industrie de la sécurité des frontières représentait, en 2016, un marché annuel mondial de 18 milliards de dollars, et à l'horizon 2022, la bagatelle de **53 milliards** ! Une aubaine pour les industriels de l'armement qui ont compris qu'un nouvel eldorado s'offrait à eux. Depuis 2000, les États-membres ont investi **11 milliards d'euros** pour « protéger » les marges de l'Union Européenne (programme Frontex). Pour l'enclave espagnole de Melilla, la barrière high-tech anti-migrants a coûté **3 millions d'euros au kilomètre** ! Côté turc, l'Union Européenne a lâché 6 milliards d'euros pour que le régime autoritaire d'Erdogan ne laisse plus passer les personnes migrantes qui transitaient par ce pays pour gagner l'Union Européenne via la Grèce.

Au Sud de la Méditerranée, des centaines de millions d'euros sont distribués par l'Union Européenne pour équiper les gardes-frontières marocains, algériens, tunisiens et libyens et limiter au maximum les traversées de la Méditerranée. Le projet final étant d'établir directement là-bas des centres de tri (et de refoulement) des personnes migrantes, loin des frontières européennes, des yeux occidentaux et des mouvements de solidarité.

Avec un tel budget nous pourrions, non seulement accueillir dignement les personnes migrantes, mais également prendre en charge tous les SDF et mettre fin au mal logement.

Source : <http://multinationales.org/Securite-aux-frontieres-enquete-sur-le-nouveau-complexe-militaro-industriel>

Stop à l'intox sur les chiffres de l'immigration !

Face à ceux qui hurlent à l'invasion ou à ceux qui, plus insidieusement, laissent entendre qu'on ne peut pas accueillir toute la misère du monde, la réalité des flux migratoires vient contredire ces délires xénophobes. La France participe peu à l'accueil des personnes migrantes en provenance de zones de conflit où **la responsabilité directe ou indirecte des pays riches est pourtant largement engagée.**

Parmi les 65,6 millions de personnes déplacées dans le monde, 2/3 le sont à l'intérieur de leur propre pays. Ainsi **84% ont été accueillis dans un pays en voie de développement. Ce sont surtout les pays voisins qui accueillent les personnes migrantes.**

Sources : <http://www.unhcr.org/globaltrends2016/>

En 2016, l'UE a reçu 1,26 million de demandes d'asile, soit 0,24% des 512 millions d'habitants. **En France**, sur les 85 726 demandes, seules **26 351 ont été acceptées**, ce qui **représente 0,04% de la population** ou **4 nouveaux habitants dans une ville de 10 000**. Rappelons qu'en 1979, en plein choc pétrolier, 120 000 « boat people » vietnamiens ou cambodgiens avaient rejoint la France.

Sources : https://ofpra.gouv.fr/sites/default/files/atoms/files/rapport_dactivite_ofpra_2016_1.pdf

<http://ec.europa.eu/eurostat/tgm/table.do?tab=table&init=1&language=fr&pcode=tps00191&plugin=1>

Le Préfet et « l'action exemplaire »

Lors de la présentation de ses vœux à la presse, le préfet du Calvados a prétendu que des places sont encore disponibles dans le centre d'accueil de nuit de la Pierre-Heuzé, à Caen, ainsi que dans les CAO (Centre d'accueil et d'orientation). Alors pourquoi reste-t-il encore des personnes, dont des enfants, à la rue tous les jours ? Dans le cadre du « plan grand froid », les 80 places proposées par le centre d'accueil de nuit ne peuvent en aucune façon suffire à héberger les plus de 300 personnes qui dorment dans les squats.

Concernant les CAO que l'État français a ouverts suite au démantèlement de la « jungle » de Calais afin de disperser les personnes migrantes sur tout le territoire français, ils n'ont vocation qu'à héberger dans le but de trier les hommes seuls en procédure de demande d'asile. La majorité d'entre eux, sous le coup de la procédure Dublin, est ainsi systématiquement expulsée vers le premier pays européen par lequel elle est passée.

Il a aussi déclaré que les gendarmes font leur travail avec beaucoup d'humanité et sauvent des vies. Nombre de reportages de médias prouvent pourtant que les gendarmes du PSIG (Peloton de Surveillance et d'Intervention de la Gendarmerie) commettent régulièrement des exactions envers les personnes migrantes. Europe1 fait état de gazages sur la place du marché aux poissons de Ouistreham ayant incommodé les clients des bars alentours. France 3 montre les gendarmes violenter et jeter les personnes migrantes au sol jusqu'à en rendre une inconsciente. De plus, l'AFP a filmé des agents municipaux ouistrehamais, encadrés par la police municipale, remplir une benne avec les affaires des migrants (sacs à dos avec affaires personnelles, duvets, vêtements). Au lieu d'assumer ses responsabilités et d'agir de façon digne, le Préfet choisit de dénigrer le travail des associations, collectifs et personnes solidaires.

Ne pas jeter sur la voie publique